



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS DE LOUVAIN

Rue des Wallons, 67 ■ 1348 Louvain-la-Neuve ■ 010/45.08.88

agl@aglouvain.be ■ www.aglouvain.be

PV de la commission électorale

30 mars 2017 | 16h00 | Salle Oleffe (Halles Universitaires)

Présent·e·s :

Pour les représentants étudiants : Olivier Malay, Quentin Daems, Antoine Grégoire

Pour les membres du personnel : Edouard Cuvelier

Pour le Vice-Recteur aux Affaires Étudiantes : Florence Vanderstichelen

Pour l'administration de la Vie Étudiante : Véronique Eeckhoudt

Excusé·e·s :

Pour les représentants étudiants : Jonathan Leysens

Pour les membres du personnel : Geoffrey Willems

Pour l'administration de la Vie Étudiante : Sabrina Pasinetti

Secrétariat : Werner Saussez (Permanent AGL)

1. Déroulement des élections

- Les bureaux de votes ont été tenus, non sans difficulté pour trouver du monde pour les tenir.
- On peut déceler un nouveau souffle et nouveau dynamisme.

Olivier trouve que c'était plus sale que les années antérieures.

Quentin souligne qu'il y a eu certaines publications mal placées. On a aussi vu beaucoup de choses positives, peu de bashing. Bon taux de participation.

Plaintes

Concernant la plainte déposée pour des propos à caractère sexiste : pour rappel, la commission a condamné fermement les propos qui ont été tenus et a décidé de le sanctionner par un travail d'intérêt général. Il s'agira, notamment, de participer à l'action de sensibilisation à la propreté du lac.

Concernant la plainte déposée contre un candidat de la liste Géronimo, relative à un post facebook utilisant inadéquatement le terme trans, Olivier, Florence et Antoine ont rencontré l'intéressé. Ils proposent qu'au vu du dossier, la Commission condamne fermement les propos rédigés, sans pour autant imposer de sanction à l'étudiant en cause, au vu, notamment, des regrets exprimés et de sa prise de conscience des conséquences de ses propos (voir décision).

Une troisième plainte a été déposée contre un autre candidat de la liste Géronimo. La Commission a déjà reçu le candidat et poursuivra les auditions le 31 mars.

Une quatrième plainte a été déposée par la liste Géronimo, par rapport à une série de

comportements imputés aux listes Phenix et Almanconda. La commission instruira ces plaintes le 31 mars.

Florence pense que ce soir, les gens attendent un message de la Commission. Les plaintes phénix / Anaconda à propos de Geronimo, est-ce qu'ils ne sont pas en train d'instrumentaliser les plaintes ? Est-ce qu'il n'y a pas quelque chose à dire ?

Olivier a vu beaucoup de campagne. On ne voit juste que la pointe de l'iceberg. Tout ce qui n'est pas prouvable n'est pas apporté à la commission. Il pense que quand il y a des plaintes, nombreuses, c'est révélateur de quelque chose de plus profond, qui montre que la campagne se passe dans un mauvais climat.

Edouard dit qu'il faut les traiter mais comment faire pour calmer les choses, pour que le climat soit meilleur ?

Olivier pense qu'il y a 10% des listes qui sont délétères, et puis tout dépend du leadership de la liste. On voit aussi que Geronimo a montré qu'ils ont fait des efforts pour régler à l'amiable les problèmes. C'est à proposer : forcer la réconciliation amiable avant toute plainte, par exemple via un facilitateur UCL.

Véronique propose de dire aussi que si plainte il y a, ce sera nécessairement disciplinaire.

Florence précise que l'on doit aussi dire qu'on peut aussi se retourner le plaignant.

Antoine remarque surtout l'absence de discussion entre des gens. C'est effectivement 10% des gens, et ce sont ceux qui ont le plus l'habitude. Un médiateur favoriserait le dialogue, tout en amenant un peu d'autorité dans les discussions. Au niveau de la Commission électorale, il faudrait supprimer les trois premières sanctions, pour arriver directement dans un registre de sanction grave. Ainsi, notre Commission ne serait saisie que de plainte grave, menant par exemple à des poursuites disciplinaires.

Ainsi :

- Premier stade : le médiateur, pour favoriser le dialogue.
- Deuxième stade : la Commission électorale, pour les dossiers graves.

Quentin souligne que le simple fait de parler aux gens et de leur dire de se calmer et de discuter, ça diminue le stress. Tout cela crée beaucoup de dégout. Le déchainement sur certaines personnes n'est pas bon. On voit qu'il y a des plaintes, ça ne dérange pas. Ce qui dérange, c'est qu'on fait une utilisation publique des plaintes. Les listes crient « On a porté plainte ».

Olivier se demande si l'on peut faire campagne en critiquant le travail d'un adversaire. Est-ce qu'on peut dire qu'une personne a fait un mauvais travail l'année passée ? Il propose aussi de faire circuler à très court terme un google doc avec des suggestions. Parmi ces suggestions, on pense déjà à la visibilité des bureaux.

Antoine et Olivier sont en charge.

Quentin est d'accord avec le principe d'une augmentation des bureaux de vote. Il faut aussi de plus longue période d'inscription et plus de publicité pour l'inscription.

2. Point informatique

Il y a eu un soucis du système de vote. Une faille dans le système d'authentification a été détectée. Nous avons été informés que 6 votes litigieux avaient été détectés. Le problème a été circonscrit rapidement grâce aux mécanismes de sécurité, et nous avons été en lien permanent avec Bluekrypt. S'agissant des 6 votes litigieux, on ne sait pas ce qu'ils ont voté.

3 questions :

- Les électeurs concernés savent que leur vote est litigieux ? Ont-ils eux-même voté ? Sont-ils au courant ?

Les votants sont vraisemblablement au courant (en effet, chaque électeur reçoit un e-mail de confirmation de son vote lorsqu'il a voté. Nous n'avons reçu aucune réponse nous indiquant que l'électeur destinataire du courrier n'avait pas voté. De plus, il s'est avéré que les électeurs concernés sont tous du même bâtiment que la personne qui a détecté la faille et nous a averti de son existence).

- Que fait-on avec ces 6 bulletins ?

La Commission décide d'annuler les six bulletins litigieux. Il convient d'adresser un mail à ces électeurs pour les avertir de la décision.

- Quid pour la suite ?

Edouard doit réaliser un audit du processus électoral. Nous attendons donc le rapport d'Edouard. Bluekrypt devra également nous faire parvenir un rapport expliquant le problème et le chemin pris pour le résoudre.

- Comment communiquer là-dessus ?

« On a eu connaissance de vote litigieux. Le problème a été circonscrit rapidement grâce aux mécanismes de sécurité. La Commission Electorale décide d'écarter ces six votes litigieux. Ça n'aurait pas affecté les résultats finaux de toute façon. L'auditeur, Edouard, compte rédiger un rapport et va dans le même sens. Nous attendons le rapport complet d'Edouard Cuvelier. »